



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2024-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-03.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors d'une séance régulière tenue le 7 octobre 2024, le conseil de la municipalité de Stanstead-Est a adopté un projet de règlement **modifiant le plan d'urbanisme (2016-03) afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)**. Le présent projet de règlement comprend les principaux éléments suivants :

- **La numérotation du chapitre 9** « Dispositions déclaratoires et finales » du plan d'urbanisme no 2016-03, est modifiée pour devenir le chapitre 10. Le chapitre 9 « Îlots de chaleurs » est ajouté au plan d'urbanisme no 2016-03 et se lit comme suit : *CHAPITRE 9 ÎLOTS DE CHALEUR qui sont représentés en annexe cartographique PU-3 du présent règlement*
- **L'identification des principaux îlots de chaleur dans la municipalité** soit à la scierie située au 15800 chemin de Fairfax, à la jonction de la route 143 et du chemin Fairfax et à la jonction de la route 143 et de la route 141 près de la station de service, dans l'affectation base densité au croisement du chemin Martin avec la route 141, principalement dans le stationnement situé sur le lot 6 497 632.
- **Les mesures atténuantes, objectifs et moyens de mise en œuvre proposés.**

Une assemblée publique de consultation se tiendra **le 4 novembre 2024, entre 18h45 et 19h15**, à l'hôtel de ville, situé au 7015 route 143, à Stanstead-Est. Au cours de cette assemblée, madame Pamela B. Steen, mairesse de la municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 7015 route 143 à Stanstead-Est de 9h00 à 16h00 du lundi au jeudi. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Claudine Tremblay
Greffière adjointe

Annexe 1 – îlot de chaleur

Carte PU-3



Légende

Périmètre urbain

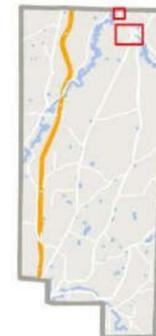
Îlot de chaleur

- Plus frais
- Frais
- Moyen
- Chaud
- Très chaud

Statistique des îlots de chaleur (Chaud et Très chaud)

Nom	Superficie	Proportion
Périmètre urbain	11659 m ²	6,9%
Affectation HBD	3940 m ²	4,3%

Localisation



PROJECTION
North American Datum 1983, EPSGC: 32187
Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

SOURCES
Institut national de santé publique du Québec
(INSPQ) 2020-2022
MRC de Coaticook, Photographie aérienne 2018

RÉALISATION
MRC de Coaticook, Service de l'aménagement
Sébastien Martin, géomaticien
Ref. Ame_2023-05_Oasis_LayoutSTAPL67

ÉCHELLE: 1:4 000



DATE: 2024-02-21

